

## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 03 13

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 17 mars 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU (*visioconférence*), Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

**Excusés** : Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE.

### Quinzaine de la prévention routière

Lors de la réunion du groupe de travail « Sécurité » du 1<sup>er</sup> mars dernier, il a été présenté la mise en place d'une « quinzaine de la prévention routière » organisée par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération les semaines 42 et 43 pour différents publics (scolaires, seniors et familles) :

- ✓ La semaine 42 serait dédiée aux élèves de 3<sup>ème</sup> des 2 collèges du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de 2<sup>nd</sup>e du lycée (soit env. 900 élèves),
- ✓ La semaine 43 serait dédiée à un public de Seniors et ouverte au public (*1<sup>ère</sup> semaine des vacances de la Toussaint*).

Les animations fortes de cette quinzaine :

- La Maison itinérante de la Préfecture avec différents simulateurs en réalité virtuelle ;
- Un car à retournement simulateur d'accident avec évacuation par le toit (unique en Europe) / semaine 42 - scolaire ;
- Un simulateur d'accident (voiture à retournement) / semaine 43 ;
- Différents parcours ludiques à vélo, trottinette électrique,
- Des simulations d'accidents de la route avec une manœuvre de désincarcération par demi-journée (pompiers de Saint Gilles Croix de Vie) ;
- Différents acteurs : police municipale, gendarmerie, association protection civile etc...

Le budget prévisionnel comprend :

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - la location du car à retournement | 8 500 €  |
| - la location de la voiture         | 8 460 €  |
| - les repas des intervenants        | 3 040€ / partenariat avec la cantine du lycée  |
| - les hébergements                  | dans les logements saisonniers des renforts gendarmeries, vacants à cette période sachant qu'ils sont aménagés et équipés. |

Soit un budget prévisionnel de 20 000 € pour cette quinzaine.

Le Groupe de Travail « Sécurité » a émis un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

ZAÉ du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver l'organisation de «la quinzaine de la prévention routière » par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération les semaines 42 et 43.

**Le Bureau Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,**

**Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**

**Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu l'avis favorable du groupe de travail « Sécurité » lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2022,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'organiser « la quinzaine de prévention routière » les semaines 42 et 43 avec diverses animations dédiées aux scolaires, aux séniors... selon les modalités présentées au rapport ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

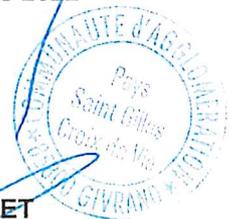
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **22 MARS 2022**
- de l'affichage le : **22 MARS 2022**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **22 MARS 2022**

Givrand, le 22 mars 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*